

Maître Gabriel BELAICHE - SELARL DURANCEAU-PARTENAIRES & ASSOCIES

Avocat au barreau d'AIX-EN-PROVENCE

Domaine des Plantiers, 150 Route de Berre - 13510 EGUILLES

Tél. : 04 42 27 45 56 - @ : secretariat@dpa-avocats.com

Maître Fabienne MERLIN-LABRE - DLL AVOCATS - Barreau de Toulon

LE ROYAL - 2^e étage - 4 rue Docteur Jean Bertholet - 83000 TOULON

Tél. : 04.22.14.08.71 - @ : contact@dll-avocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

Sur le territoire de la commune d'AIX-EN-PROVENCE (13090), 13 Avenue Koenig, Chemin de Brunet, Quartier de Brunet, dans un ensemble immobilier cadastré section CX n°16 pour 37 a 68 ca dénommé « Le Marjolaine », **le lot de copropriété n°83** consistant en **UN APPARTEMENT** situé au deuxième étage, côté Est du bâtiment C, de type T6, composé d'une salle de séjour, une salle à manger, quatre chambres, hall, cuisine, deux salles de bains, un WC, rangement, dégagement et loggia, outre les 5.224/100.000èmes indivis des PCG, et **le lot n°35** consistant en **UNE CAVE** portant le numéro 24 située au sous-sol du bâtiment C, outre les 159/100.000èmes indivis des parties communes générales, le tout représentant une surface habitable de 114,08 m² outre 35,65m² non habitable.

PERFORMANCES ENERGETIQUES

CEP : 177 kWhEP/m²/an - Classe C

GES : 20 kgéqco₂/m²/an - Classe C

TAXE FONCIERE

Taxe foncière annuelle déclaré de 1.547 €

BAUX CONSENTIS - OCCUPATION

Les biens sont occupés par la partie saisie lors de l'établissement du procès-verbal descriptif.

MISE A PRIX : 100.000€ (CENT MILLE EUROS)

VISITE ASSUREE SUR PLACE par la **SCP XAVIER TORBIERO, STEPHANE GUERIN, SYLVAIN CANAL ET MARINE VANBELLE**

**Commissaires de Justice associés à EYGUIERES (Tél. 04.90.57.90.47),
LE LUNDI 26 OCTOBRE 2026 DE 14 H A 15 H,**

L'adjudication aura lieu à l'audience du Juge de l'Exécution

du TRIBUNAL JUDICIAIRE d'AIX-EN-PROVENCE

Palais de Justice, 40 boulevard Carnot, 13100 AIX-EN-PROVENCE,

LE LUNDI 09 NOVEMBRE 2026 A 9 H 00

QUALITE DES PARTIES

La vente est poursuivie A LA DEMANDE DE :

©AVOVENTES.FR

prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat postulant **Maître Gabriel BELAICHE**, Avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE, Avocat associé de la SELARL DURANCEAU-PARTENAIRES & ASSOCIES, société d'avocats inter-barreaux inscrite aux Barreaux d'AIX-EN-PROVENCE et de GRASSE, demeurant Domaine des Plantiers, 150 Route de Berre, 13510 EGUILLES,

Ayant pour Avocat plaissant **Maître Fabienne MERLIN-LABRE**, membre de l'AARPI DLL AVOCATS, avocats associés au Barreau de Toulon, y demeurant 4 rue Docteur Jean Bertholet - 83000 TOULON ; Tél : 04.22.14.08.71 - contact@dll-avocats.fr ;

ORIGINE DE PROPRIETE

Acquisition suivant acte de vente reçu par Me Eric ROUSSET RIVIERE, notaire associé à Marseille (Bouches du Rhone), le 21 juin 2006 dont une expédition a été publiée au 1er bureau des hypothèques de Aix-en-Provence sous le n°2006P n°7368.

CONDITIONS POUR ENCHERIR

Les enchères ne sont portées, conformément à la loi, que par le ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire devant lequel la vente

est poursuivie. Pour porter des enchères, tout enchérisseur devra justifier de son identité auprès de son Avocat. Il devra en outre lui remettre une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque libellé à l'ordre de la CARPA représentant 10 % du montant de la mise à prix, et au minimum 3.000 €, ainsi que l'attestation prévue à l'article R322-41-1 CPCE.

CLAUSE TVA

Dans le cas où la présente vente entrerait dans le champ d'application de la TVA, cette taxe sera, de convention expresse et dans tous les cas, à la charge de l'adjudicataire, payable au même titre que les frais en sus du prix d'adjudication qui s'entendra «hors taxe», ce paiement étant effectué par l'adjudicataire en l'acquit et pour le compte du redevable, sous réserve de son recours à l'égard de ce dernier et sous déduction, s'il y a lieu, de la partie de la TVA qui aurait pu être antérieurement acquittée par le redevable

ENCHERES & MISE A PRIX

L'adjudication se tiendra aux lieu et heure précitées, sur le montant de la mise à prix retenue, frais, droits et taxe en sus et, en outre, aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau du Tribunal Judiciaire du lieu de la vente.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe de cette Juridiction où il est déposé sous le **n°25/05197**, ou au Cabinet de l'Avocat du poursuivant.

Signé Gabriel BELAICHE